

Administratif

CTSD du 29 janvier 2015

Le SNUipp-FSU manifeste son mécontentement.

Après qu'il ait été fait lecture de la déclaration liminaire de la FSU, les représentants du premier degré de notre fédération ont quitté l'instance pour protester contre le report de la carte scolaire.

Cette instance concernait essentiellement le second degré.

Pour le premier degré, seule la question de la récupération des heures au-delà des 24 heures hebdomadaires pour les TR et les postes fractionnés a été abordée.

Le DASEN s'est engagé à appliquer strictement la circulaire nationale qui consiste d'une part pour les TR à récupérer si possible régulièrement au cours de l'année les heures travaillées au-delà des 24 heures,

d'autre part pour les postes fractionnés (sur les 18 cette année, 7 seraient directement concernés) à organiser la récupération en fin d'année scolaire.

Le DASEN a aussi réaffirmé que si le temps à récupérer est inférieur à une demi-journée il n'y aura pas de récupération.

La FSU a rappelé son opposition à cette entorse à notre statut qui est un premier pas vers l'annualisation du temps de travail et que toute heure travaillée au-delà des 24 h doit être récupérée.

Ces mesures ont été mises au vote. La FSU a voté contre.

A été évoquée aussi l'application de la nouvelle circulaire du 4 septembre 2014 pour les décharges de direction : 1/4 de décharge s'organise en 1 journée par semaine plus un mercredi matin sur quatre, quelle que soit la durée de la journée de décharge. Pour le SNUipp, c'est un petit plus pour les directeurs mais cette mise en conformité ne doit pas impacter l'emploi du temps des collègues assurant les décharges. Ces demi-journées de décharges doivent pouvoir être réalisées par les TR.

Ci-dessous le communiqué de presse suite au CTSD du 29/01

Cette année encore l'éducation est victime des manœuvres politiciennes. Les échéances électorales ne doivent pas venir perturber la préparation de la rentrée scolaire et bloquer le bon fonctionnement de l'école.

La ministre de l'Education Nationale en prenant la décision, pour la deuxième année consécutive, de reporter les opérations de carte scolaire de l'école primaire bafoue le débat démocratique et politique. Pendant et à l'issue de son mandat tout élu se doit de supporter le bilan de ses actions. Alors pourquoi nos élus politiques essaient-ils régulièrement d'échapper à cette obligation ?

Alors que les dotations départementales globales sont connues (un emploi supplémentaire en Lozère au titre du « Plus de maître que de classe dans le premier degré), le ministère a décidé de reporter au mois d'avril les réunions des comités techniques départementaux (CTSD) et des comités départementaux de l'Education nationale (CDEN) traitant des projets d'ouvertures et de fermetures de classes dans chaque département.

Alors que ce gouvernement clame son respect pour les enseignants, chante la priorité à l'école et vante le dialogue social rénové, ces reports de carte

scolaire deux années consécutives font la preuve du contraire. Ce mépris envers les enseignants, et plus généralement l'Ecole est inadmissible. Toutes les opérations de préparation de la rentrée et d'affectation des enseignants vont être retardées de près de deux mois par rapport au calendrier habituel. De fait, les enseignants qui connaîtront leur affectation au mieux juste avant la sortie de juin, voire en juillet, ne seront pas placés dans les meilleures conditions pour préparer la rentrée de leurs élèves. C'est déjà ce qui s'était passé l'an dernier suite au même report des opérations de carte scolaire à l'occasion des élections municipales.

Ce report va aussi placer les collectivités locales comme les services administratifs de l'Education nationale dans une situation difficile pour anticiper la rentrée, implanter des postes, préparer les mutations et organiser les services dans les écoles, adapter les locaux et recruter une ATSEM (Agent spécialisé des écoles maternelles) en cas d'ouverture de classe...

Les représentants du personnels FSU du premier degré convoqués jeudi 29 janvier à un comité technique départemental axé second degré ont quitté la salle pour dénoncer ce mépris et ces décisions politiciennes.

LU au BO

n° 2 du 8 janvier 2015

Diplômes : Calendrier des sessions des examens conduisant à la délivrance du diplôme initial de langue française pour l'année 2015 et du diplôme d'études en langue française en milieu scolaire pour l'année 2014-2015.

Instructions du gouvernement : Circulaire relative à l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du second degré.

Actions éducatives : Campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air 2015

Actions éducatives : Convention cadre
 CHSCT : Création de CHSCT ministériels

Concours : Concours externe supplémentaire de personnels enseignants du premier degré au titre de l'académie de Créteil - session 2015.

n°3 du 15 janvier 2015

Actions européennes : Appel à propositions relatif au programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport - Erasmus+ (2014/2020) - année scolaire et universitaire 2015-2016

Instructions du gouvernement : Circulaire relative au contrat d'objectifs tripartite (EPLE)

Actions éducatives : Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité - 27 janvier 2015

Partenariat : Avenant à la convention du 8 décembre 2011 entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la justice sur l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire.

Formation : L'université d'hiver - BELC 2015, les métiers du français dans le monde.

n°4 du 22 janvier 2015

Organisation administrative, financière et territoriale : Établissement public de création et d'accompagnement pédagogiques dénommé Réseau Canopé.

Actions éducatives : Mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École.

Détachement : Procédures et calendrier relatifs aux détachements de personnels de direction, enseignants des premier et second degrés, d'éducation et d'orientation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (hors réseau AEFÉ) - année scolaire 2015-2016.

Administratif

Direction d'école

Compte-rendu du groupe de travail du 2 février 2015 sur le protocole de simplification des tâches administratives.

Cette réunion avait pour objectif de fixer la méthode et les thèmes prioritaires à étudier lors des prochains groupes de travail de mars/avril, sachant que les résultats de ces groupes de travail devront être transmis au rectorat pour élaboration du protocole académique définitif au mois de mai. Seuls l'UNSA et le SNUipp étaient présents (FO s'étant excusé). Le SNUipp s'est fait le porte parole des préoccupations de directeurs soulevées lors de la réunion dans nos locaux le 7 janvier dernier. Le DASEN a rappelé que la circulaire ne modifiait pas le statut du directeur. Deux axes de réflexion sont proposés par le ministère : l'amélioration des ressources juridiques et administratives mises à la disposition des directeurs d'école (avec la diffusion d'un « guide pratique pour la direction d'école »), et l'amélioration des outils de gestion et de communication. Le SNUipp a rappelé son attachement à la gestion de proximité au niveau du département en raison de sa spécificité (la taille des écoles notamment ne permet pas à tous les directeurs de bénéficier d'une décharge, leur situation particulière doit être prise en compte). Le SNUipp a aussi rappelé son fort attachement au maintien de structures à « taille humaine » comme c'est le cas actuellement.

Le DASEN ne s'interdit pas de mettre en place des modalités particulières au département même dans un cadrage académique.

Au terme de l'échange avec l'administration : 5 axes de travail ont été dégagés qui seront traités lors de trois groupes de travail :

Améliorer la circulation des informations par voie électronique : le SNUipp a soulevé la problématique de la surabondance de mails reçus sans hiérarchisation en terme d'importance ni classement facilement identifiable en terme de destinataires (les infos concernant les personnels sont mélangées avec les infos liées à la gestion de l'école et aux infos d'ordre pédagogique)

Améliorer les interfaces numériques de communication (site ressources : DSDEN, circonscriptions)

Limiter les enquêtes redondantes et chronophages alors que les informations sont la plupart du temps disponibles via Base Elèves (pour l'administration comme pour les collectivités territoriales), revoir l'utilisation d'Affelnet.

Questions liées à la sécurité (RUS, PPMS, DUER...)

Projets d'Ecole.

Le SNUipp a bien conscience de l'enjeu pour les directeurs et s'attachera à ce que le résultat de ces groupes de travail aboutisse à un protocole efficace qui amènera de véritables améliorations au quotidien. Lors de la CAPD du 10 mars 2015, Le DASEN a confirmé la tenue prochaine des groupes sans pour autant préciser le calendrier...

LU au BO (suite)

Liste d'aptitude : Accès au grade de personnel de direction de 2e classe au titre de l'année 2015.

Personnels de direction : Détachement et intégration dans le corps des personnels de direction pour l'année 2015

Personnels de direction : Titularisation au 1er septembre 2015 des personnels de direction recrutés au 1er septembre 2014.

n°5 du 29 janvier 2015

Actions éducatives : Le plan d'accompagnement personnalisé

n°6 du 5 février 2015

Programme d'activité 2015 : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Écoles et établissements scolaires publics : Liste des établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP à la rentrée scolaire 2015

Écoles et établissements scolaires publics : Liste des écoles et des établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP+ à la rentrée scolaire 2015

Actions éducatives : Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018



Je me syndique en ligne

Attention,
mise à jour des
fichiers de
syndiqués :

A partir d'avril,
seuls les collègues
syndiqués pour
l'année 2014-2015
recevront la presse
départementale, nationale
et les courriels

« lettre du SNU » du SNUipp-FSU
à leur domicile. Les autres recevront
nos informations dans les écoles.

Pour continuer à être informé
directement, et rester acteur de la vie
syndicale, pour renforcer le poids et
l'efficacité du SNUipp,
pour ne pas rester seul,

...
ne tardez pas d'avantage :
(RE) syndiquez-vous !

Pour info : 66% du montant de votre
cotisation sont déduits de votre impôt sur le
revenu. Désormais les adhérents non
imposés bénéficient aussi d'une « réduction
fiscale » sous forme de crédit d'impôt.



Chèque Emploi Service Universel préfinancé

Suite aux interventions de la FSU et des autres organisations syndicales, nous avons obtenu la revalorisation des taux (avec effet rétroactif sur les bénéficiaires de 2014) et la réintroduction d'une troisième tranche d'aide à 265 € au bénéfice des agents en situation monoparentale.

Le montant de l'aide s'élève entre 265€ et 840€ par année pleine et par enfant à charge. Il est modulé en fonction des ressources, du lieu de résidence principale et de la situation familiale.

Dossier à constituer sur : www.cesu-fonctionpublique.fr

Agir ensemble

Mobilisation des retraités

Depuis plusieurs années, les **16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader.**

Par dizaines de milliers, les 3 juin et 30 septembre, ils ont montré leur colère et leur détermination à ne pas laisser se poursuivre la dégradation de leur pouvoir d'achat, de leurs droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale. Pour nos organisations, la retraite n'est pas un privilège ou une prestation sociale. Elle est un droit obtenu par le travail et son niveau est directement le résultat des rémunérations perçues pendant la vie professionnelle et le nombre d'années cotisées, corrigé de mesures de solidarité.

Inacceptable que 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, que 7 % des retraités de 60 à 69 ans occupent un emploi en 2012, chiffre qui a doublé depuis 2006. La moitié d'entre eux y sont contraints par le montant insuffisant de leur pension.

Inacceptable, aucune revalorisation des pensions depuis le 1^{er} avril 2013 alors que le pouvoir d'achat des retraités baisse depuis des années du fait de l'augmentation constante des dépenses contraintes et des multiples mesures fiscales (CASA, disparition de la demi-part parent isolé, fiscalisation de la majoration pour 3 enfants, augmentation de la TVA, modification de l'assiette de la CSG, ...). Aujourd'hui trop de retraités, et particulièrement des femmes, sont en dessous du seuil de pauvreté, y compris avec une carrière complète. L'aggravation de la baisse

du pouvoir d'achat des retraités ne résoudra en rien les difficultés financières des régimes de retraites, ni ne favorisera le retour de la croissance.

Inacceptables les reports successifs de la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, alors que le reste à charge des personnes en perte d'autonomie ne cesse de croître. Les 0,3 % de la CASA prélevés sur les pensions doivent être intégralement attribués au financement de la perte d'autonomie.

Inacceptable que l'accès aux soins devienne de plus en plus difficile du fait du manque de médecins, des dépassements d'honoraires, du désengagement de la Sécurité Sociale provoquant l'augmentation du prix des compléments santé.

Dans l'immédiat, les retraités revendiquent :

- La fin du gel des pensions et l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités** avec l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et un minimum de retraite équivalant au SMIC pour tout retraité ayant une carrière complète.
- La mise en œuvre courant 2015 de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement** et la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale.
- Le développement et le renforcement des services publics** indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

**Rassemblement
mardi 17 mars
à 10 h 30
sur le foirail à Mende**



Fonction Publique Territoriale :

La FSU 48 organise un stage de formation syndicale à destination de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale du département de la Lozère

**Un agent informé
est un agent respecté**

jeudi 30 avril 2015
Mende, Salle de réunion,
Espace Jean Jaurès,
Rue Charles Morel

SEGPA, EREA et ULIS Heures de coordination et de synthèse rémunérées :

Suite à l'intervention du SNUipp-FSU après du cabinet du ministre, le projet de nouvelle circulaire, mettant en œuvre les IMP (Indemnités de Missions Particulières) spécifie que les heures de coordination et de synthèses restent rémunérées en HSE (Heures supplémentaires Effectives) et ne sont donc pas confondues avec ce nouveau dispositif indemnitaire des enseignants du second degré.

Le SNUipp-FSU poursuit par ailleurs ses interventions pour une remise à plat des obligations réglementaires de service des enseignants en établissement et services spécialisés.

Enfin, un projet de circulaire ministérielle sur les SEGPA est toujours en attente, es travaux sont actuellement reportés afin de les inscrire selon le ministère, dans la réflexion plus large sur le collège. Le SNUipp intervient pour que les discussions reprennent au plus vite.

Hors-classe

Evolution des règles d'accès à partir de la rentrée 2015 suite à la tenue des chantiers métiers et à la refonte de l'éducation prioritaire.

Le ministère étend les bonifications existantes à toutes les directrices et directeurs d'école et conseillers et conseillères pédagogiques et modifie les conditions pour l'exercice en zone prioritaire.

Si la reconnaissance de certaines fonctions est incontournable, le SNUipp-FSU estime qu'elle ne doit pas se faire au détriment des autres enseignants / enseignantes.

Ces évolutions vont accentuer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes et sont inéquitables au sein de la profession.

Le SNUipp-FSU exige que la Hors-classe soit accessible à toutes et tous et que l'ensemble des PE puisse terminer leur carrière à l'indice terminal 783 au sein d'une classe unique.

Il continue de réclamer l'ouverture de discussions sur la réforme de la grille indiciaire.



9 avril

grève et de manifestation

Dans le cadre de la journée interprofessionnelle contre l'austérité, les fédérations de fonctionnaires FSU, CGT, FO, FA-FP, représentant la majorité des agents, **appellent ensemble à la grève**

Pour nos **salaires**

Pour mettre fin

- au gel du point d'indice depuis 2010,
- à l'augmentation des retenues pour pension,
- à la dégradation constante du pouvoir d'achat

Pour nos **emplois**

Le service public joue un rôle clé dans la cohésion sociale. Plus que jamais, il faut lui donner les moyens d'assurer ses missions partout sur le territoire. IL faut en finir avec les suppressions de postes, les réorganisations et les plans d'économie sur les personnels.

□ Réunions d'Information Syndicale

Sur temps devant élèves

Mercredi 29 avril :

Mende, 9 h - 12 h

Hors temps élèves

(à déduire des 108 h)

Mercredi 29 avril :

Mende, 13h30 - 16 h 30

Spéciale PES

Mercredi 20 mai :

Mende, 14h - 17 h

□ Permanences mouvement :

Lundi 18 et mardi 19 mai

(16h30 - 18h30)

Mercredi 20 mai

(13h - 17h)

Comité départemental de suivi des rythmes du 4 février 2015

Lors de ce comité de suivi départemental "des rythmes scolaires", il a été surtout question du temps périscolaire. S'il n'était pas encore raisonnable de faire un bilan de l'impact de cette réforme sur la réussite des élèves, il était déjà possible et utile de constater les premiers effets sur les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves. Selon l'enquête nationale du SNUipp, 74% des 16800 enseignants interrogés pensent que le temps périscolaire impacte négativement le temps scolaire. Sur le département de la Lozère, une enquête départementale dresse un

bilan tout autant négatif.

Impact sur le temps de travail des enseignants :

Temps de travail réorganisé en coupé avec des pauses méridiennes qui dépassent les 2h, temps de présence sur l'école allongé sans pour autant pouvoir travailler car la réalité des petites structures lozériennes ne permet pas, le plus souvent, d'envisager la tenue des TAP dans d'autres salles que les salles de classe, surcoût du fait d'un déplacement supplémentaire dans la semaine et d'éventuels frais de garde pour les enfants

Impact sur le travail en équipe : Il est de plus en plus compliqué de trouver du temps commun pour travailler en équipe ou recevoir les parents.

Impact sur les conditions d'apprentissage des élèves : Des élèves plus fatigués, surtout en maternelle, qui ont du mal à se concentrer et qui voient le plus souvent leur temps de présence sur l'école rallongé et il n'y a pas que les parents pour faire ce constat là.

(suite p 7)

Réforme des rythmes : on en est où ?

Les résultats de l'enquête nationale du SNUipp confirment nos inquiétudes de départ. Il sont sans complaisance : inégalités, temps scolaire méprisé, dégradation du pouvoir d'achat des enseignants, des conditions de préparation et de travail en équipe.

Tous les résultats de cette enquête nationale sont à consulter sur <http://www.snuipp.fr/enquete-rythmes-scolaires-ce-sont>



Administratif

Groupe de Travail du 26 février sur la circulaire du mouvement.

Les 3 organisations syndicales représentatives du département ont été conviées à un groupe de travail sur la circulaire du mouvement départemental à partir d'une nouvelle circulaire harmonisée académiquement sur décision de madame le recteur.

Nous avons déjà exprimé fermement à de nombreuses occasions depuis la rentrée notre opposition à une volonté d' « académisation » des règles de gestion des personnels du 1^{er} degré, jusqu'ici départementale. Pour le SNUipp-FSU, il est primordial de défendre notre statut de fonctionnaire d'état, recruté et géré départementalement.

Lors de ce groupe de travail nous avons rappelé notre attachement à ce principe. Au-delà nous avons dénoncé une circulaire complexe, alourdie par un nombre exponentiel de bonifications, cas particuliers, postes à profil, vœux sur zone qui loin d'améliorer la fluidité du mouvement départemental vont au contraire créer confusions, injustices et iniquité.

Le SNUipp-FSU a fait de nombreuses propositions de modifications.

Le 16 mars, les secrétaires généraux des cinq départements de l'académie retravailleront à la circulaire définitive.

Espérons avoir été entendus et relayés.

Le SNUipp envisage une action interdépartementale unitaire.



Mobilité : permutations informatisées



Les résultats des permutations informatisées sont catastrophiques.

Avec 21,67 % de taux de satisfaction au niveau national, on est loin du taux de 2005 (42,74%).

Le SNUipp va demander à nouveau la tenue d'un groupe de travail ministériel supplémentaire avant la phase ineat/exeat pour prendre en compte les situations les plus difficiles.

En Lozère, sur 11 demandes d'exeat, seuls 5 ont obtenus

satisfaction.

Opération de la seconde chance pour ceux qui n'ont rien obtenu avec la procédure d'INEAT/EXEAT.

Vous trouverez sur notre site toute la démarche et des modèles de courriers (<http://48.snuipp.fr>)

Bonne route à ceux qui quittent la Lozère et bienvenue à ceux qui nous rejoignent...

5 Départs

BARNOYER Lionel

Gard

BARRERE Nathalie

Ardèche

FAUCHER Julie Aude

Calvados

FREITAG Virginie

Gard

HERRERO Jean-Marie

Aude

6 Arrivées

ROMEO Marion

Bouches du Rhône

GREA Elodie

Gard

GREZE Marianne

Gard

MOLL Claire

Hérault

En bref...

- ❑ **Dispo** : date limite 23 mars 2015
- ❑ **temps partiels** : date limite 31 mars 2015
- ❑ **maternelle** : les nouveaux programmes ont été votés majoritairement au CSE du 5 février. Lors des débats, le SNUipp a encore fait évoluer le texte (évaluation, phonologie, principe alphabétique). Au final c'est une version qui va plutôt dans le bon sens. Ces nouveaux programmes apparaissent comme plus équilibrés, plus lisibles et plus opérationnels. Un bémol : la place des tout petits qui mériterait d'être améliorée. Mais pour le SNUipp, il va falloir désormais donner aux équipes enseignantes les moyens et les ressources pour mettre en application ces nouveaux programmes :
 - mise à disposition des documents sous format papier.
 - mise en place d'un véritable plan de formation continue avec de véritables stages en présentiel
 - réduction des effectifs par classe

❑ **calendrier scolaire 2015/2016 :**

Rentrée enseignants : lundi 31 août

Rentrée élèves 1er septembre

Sortie : mardi 5 juillet 2016

Découpage des zones revues

Pont de l'ascension banalisé

Le SNUipp note que le débat est mené sans réflexion cohérente sur l'ensemble. Il regrette que l'année scolaire reste toujours aussi déséquilibrée.

La réforme des rythmes aurait été faite pour l'enfant...

Et les rythmes de l'année c'est pour qui ?

❑ **QUOTITE SAISSISSABLE: KESAKO !**

La « quotité saisissable » est la part des revenus que l'administration peut prélever afin de corriger une erreur de trop perçu...

Toute somme perçue à tort est immédiatement exigible.

Prescription trentenaire : l'État, les établissements publics, les communes peuvent réclamer la restitution des sommes indûment perçues, pendant une durée de 30 ans.

Au-delà de 30 ans la dette est éteinte.

La circulaire du 5 novembre 1980 rappelle les conditions de recouvrement des rémunérations indûment perçues et indique de trouver une solution au problème posé par une créance qui impliquerait une retenue supérieure à la quotité saisissable.

Administratif

CAPD du 10 mars 2015

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur 2 classes et plus :
14 demandes : 2 inscrits sans entretien, 12 avis favorables après entretien.

Sont inscrits pour 2015-2018 :

COCHAIN Bernard-Yves	MICHAUX Natacha
EXBRAYAT Anne-Laure	PONGE Liselotte
GERY Coline	PRIEUR Bénédicte
LAUNE Katia	RABIER Sylvie
MASMEJEAN Pauline	ROMIEU Anne
MASSON Eric	ROUMEJON Laure
MAURIN Amélie	SALVAT Stéphane

Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à la liste d'aptitude aux fonctions de directeur et aux entretiens. Sur la nécessité d'avancer sur le volet de la formation des directeurs, l'administration nous a répondu qu'une réflexion au niveau académique était engagée avec un renforcement de la formation (intervention d'experts au niveau réglementaire, législatif...).

Congé Individuel de Formation :

5 demandes dont une hors délai
Le département ayant droit à 12 mois de congé formation, un seul départ peut être autorisé.
Critères retenus par l'administration pour le classement des candidats: "*ancienneté générale de service et intérêt du service, réinvestissement de cette formation dans le métier ou dans la fonction déjà exercée ou dans celle à venir.*"

Départ pour l'année 2015/2016 :

Sandrine CLAIRIN (10 mois)

Liste complémentaire : Géraldine VIEU

Départs en stage CAPA-SH :

4 demandes en présentiel.

Critères retenus par l'administration pour le classement des candidats : avis de l'IEN et AGS.

Départ pour l'année 2015-2016 :

Cécile MERCADIER en formation sur l'option D.

Le SNUipp a dénoncé la faible offre de formation en présentiel encore cette année au regard des besoins en personnels qualifiés ASH pour la Lozère. Certains personnels présentent le CAPA-SH en candidat libre, Le Snuipp différencie la formation sur site et cette formation sur temps personnel. Malgré l'accompagnement proposé la préparation de l'examen dans ce cadre n'est pas satisfaisante.

Départ en stage de préparation DDEEAS :

Aucun candidat cette année.

Questions diverses

Echanges entre PES dans l'académie :

Alors que dans le Gard l'administration a diffusé une note informative sur la possibilité d'échanges de PES, en Lozère aucune confirmation de l'information. Nous avons demandé que les stagiaires soient tenus informés.

ISAE pour les surnombres :

Les services ont expliqué le versement de l'intégralité de l'ISAE au mois de juin pour les collègues n'ayant pas d'affectation à l'année par des contraintes techniques .
Le SNUipp a insisté pour que le versement ait lieu au plus tôt et cherchera de son côté une régularisation rapide.

Comité départemental de suivi des rythmes (suite)



Des élèves qui ont du mal à structurer les différents temps de la journée avec des écoles où aucun jour de classe, ou presque, ne se ressemble. Des élèves qui n'arrivent plus à distinguer l'utilisation des salles selon qu'il sont à l'école, en garderie, en TAP voire en APC.

Impact sur les moyens alloués à l'école :

Moyens humains : Ici c'est une classe maternelle sans ATSEM, là c'est du temps de présence de l'ATSEM diminué, ailleurs c'est des personnels

territoriaux qui voient leur temps de travail s'allonger ou se modifier sans qu'ils aient été consultés .

Moyens financiers : le surcoût pour les municipalités nous fait craindre d'ores et déjà une baisse de la dotation par élève, une baisse des subventions et une augmentation de la participation des familles directement ou par des biais détournés comme l'augmentation de la cantine .

C'est ce que le SNUipp-FSU a bataillé à exposer lors du comité départemental de suivi des rythmes du 4 février dernier, seule voix dissonante dans une réunion où l'autosatisfaction et les remerciements mutuels étaient plutôt de mise... Ce comité mérite à peine son nom de suivi des Rythmes Scolaires tant le scolaire y est peu abordé si ce n'est quelques minutes accordées en fin de séance aux représentants du personnels par le DASEN.

Quant aux activités péri-scolaires, si pour le SNUipp, il est indéniable que ce temps relève bien de la responsabilité

des collectivités, il n'empêche que la qualité des activités mises en place nous inquiète dans la mesure où les enfants pris en charge sont nos élèves toutes l'année. Nous soulignons donc l'importance des PEDT proposant des activités de qualités pour la rentrée prochaine ce qui est encore loin d'être le cas. Il est clair qu'à ce jour, les inégalités territoriales en terme de moyens financiers et humains ont été accrues par la mise en place de cette réforme : personnel d'animation qualifié difficile à recruter en milieu rural, mutualisation de ces personnels compliquée sans impacter l'organisation du temps scolaire, manque d'infrastructures sportives et culturelles et de locaux dans les écoles, difficulté de déplacement des enfants.

Pour toutes ces raisons aujourd'hui encore le SNUipp demande encore et toujours la mise à plat totale de cette réforme et de sa généralisation.

**La force de notre profession c'est son Syndicat,
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

Dates à retenir

CTSD carte scolaire

7 avril 2015

CDEN

28 avril 2015

Calendrier prévisionnel

mouvement :

Parution circulaire :

27 avril 2015

Saisie des vœux :

Du 11 au 21 mai

CAPD :

19 juin

Phase d'ajustement :

Début juillet

ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							S P É - I M F	H O R S C L .	P.E.G.C.		
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE				S P É - I M F			H O R S C L .	Classe excep.	225 €
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +	S E G P A					Hors-classe	213 €
11e	197	200	203	206	209	213	203		INSTITUTEURS			
10e	182	185	188	194	197	200	188		Adjoint et dir. 1 cl.	158 €		
9e	170	173	176	179	182	185	176		Direction 2 cl et +	161 €		
8e	158	161	164	167	170	176	164		Spécialisés IMF	158 €		
7e	145	148	152	155	158	164	152	240	RETRAITÉS			
6e	136	139	142	145	148		142	228	pension < 1400€	96 €		
5e	124	127	130	133	136			216	pension > 1400€	108 €		
4e	118	121	124	127	133			203	CONTRACTUELS	100 €		
3e	115	118	121	124	127			191	Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj't d'éducation	79 €		
2e	PE stagiaires : 100 €								176	Congé de formation		
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit								159	80 % de la cotisation (minimum 79 €)		
										et selon le temps partiel		
										50 %, 75%... de la cotisation (minimum 79 €)		

Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!

BULLETIN D'ADHESION 2014-2015

Je me syndique au SNUippafin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.**
Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99